



Conseil d'administration

Première session ordinaire

Rome, 14 janvier 2026

et

Rome, 24-27 février 2026

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 9 février 2026

WFP/EB.1/2026/6-C/2/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation des approches suivies par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités aux fins de l'assistance alimentaire et nutritionnelle

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation des approches suivies par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités aux fins de l'assistance alimentaire et nutritionnelle. L'évaluation a porté sur les activités menées entre 2019 et 2025. Fondée sur une approche consultative axée sur l'utilisation, elle a permis de répondre au double objectif consistant à rendre compte de l'action menée et à favoriser l'apprentissage.

Quatre recommandations, dont trois d'ordre stratégique et une d'ordre opérationnel, ont été formulées à l'issue de l'évaluation. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateurs responsables:

M. J.-M. Bauer

Directeur

Service de l'analyse de la sécurité alimentaire
et de la nutrition

courriel: jean-martin.bauer@wfp.org

M. Siddharth Krishnaswamy

Chef

Unité de l'évaluation et du ciblage

courriel: Siddharth.Krishnaswamy@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: Juin 2026 Recommandation 1: Aider les bureaux de pays à fixer leurs priorités, en exposant plus clairement l'orientation et le positionnement stratégiques du PAM de façon à définir plus précisément les critères de ciblage et d'établissement des priorités.</p> <p>Les bureaux de pays font face à des coupes budgétaires sans précédent et ont besoin d'une aide supplémentaire pour opérer les arbitrages inhérents au ciblage et à l'établissement des priorités. Lors de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique, le PAM devra donner des orientations stratégiques claires sur les questions abordées ci-après qui sont au cœur de la conception des programmes, du ciblage et de l'établissement des priorités. Il devra aussi encourager les donateurs à lui laisser la marge de manœuvre nécessaire pour appliquer ces orientations.</p>	<p>Division des programmes (groupe de travail intersectoriel sur le ciblage et l'établissement des priorités; Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>1.1 Renforcer l'engagement pris par le PAM consistant à apporter une assistance de qualité en définissant et en maintenant des niveaux minimums d'assistance d'urgence, en améliorant l'information et la communication relatives à l'adéquation nutritionnelle de l'assistance d'urgence (par une utilisation plus systématique de l'outil d'analyse Optimus, par exemple), et en appuyant l'intégration des programmes d'urgence et des programmes en faveur de la résilience dans les zones touchées par des chocs récurrents (notamment par une sensibilisation des donateurs).</p>	<p>Division des programmes, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Le PAM publiera des orientations relatives à la qualité des programmes exécutés dans les situations d'urgence, qui donneront un aperçu des principes, des normes et des valeurs de référence applicables à l'assistance d'urgence.</p>	<p>Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise</p>	<p>Juin 2026</p>	<p>En cours</p>
			<p>En 2025, le PAM a notamment amélioré l'information et la communication relatives à l'adéquation nutritionnelle de l'assistance d'urgence: la méthode destinée à combler le déficit alimentaire a été élaborée pour éclairer la prise de décisions concernant l'adéquation des transferts sous forme de produits alimentaires et est désormais consultable en ligne. L'intégration de l'outil Optimus et de l'outil des bureaux de pays pour une gestion efficace (COMET) a été achevée: cela permet de mieux visualiser l'adéquation nutritionnelle dans COMET lors de la définition des besoins du portefeuille de pays et fait ressortir automatiquement le déficit alimentaire que les rations sont censées combler.</p>	<p>Unité de la planification et de l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement; Service du suivi des programmes et de l'établissement des rapports; Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition</p>		<p>Terminé en 2025</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			De plus, quatre sessions de formation régionales ont été organisées: au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Europe orientale; en Amérique latine et aux Caraïbes; en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale; et en Afrique de l'Est et en Afrique australe. À l'occasion de ces sessions, les collègues se sont familiarisés avec les services liés à la nutrition, à la chaîne d'approvisionnement, aux programmes ainsi qu'à la préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas de crise. Il est donc considéré que la suite voulue a été donnée à cet aspect de la recommandation 1.1.			
			Le PAM précisera les liens entre le ciblage des activités relevant des effets directs stratégiques 1 et 2 (énoncés dans le Plan stratégique pour 2026-2029) dans la version actualisée des orientations institutionnelles consacrées au ciblage et à l'établissement des priorités, tout en veillant à assurer la cohérence avec les mesures prises en réponse à la recommandation 2.1.	Service chargé du climat et de la résilience; Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Septembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.2 En s'appuyant sur le document "Considerations for prioritizing humanitarian assistance" (questions à prendre en compte pour établir les priorités de l'aide humanitaire), encourager les bureaux de pays à accorder une plus grande attention au rapport coût-efficacité des interventions d'urgence parmi les nombreuses questions à prendre en compte au moment de décider quels groupes de personnes cibler et aider en priorité parmi tous ceux ayant des besoins d'une gravité similaire.	Division des programmes (groupe de travail intersectoriel sur le ciblage et l'établissement des priorités)	La recommandation est acceptée.	Le PAM fournira sur demande un appui intersectoriel aux bureaux de pays procédant à la hiérarchisation des priorités de l'assistance humanitaire, en appliquant la procédure définie dans le plan d'action prioritaire pour les bureaux de pays établi par la Division des politiques et des orientations concernant les programmes en octobre 2025.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Service chargé des garanties en matière d'exécution (chaîne d'approvisionnement)	Décembre 2026	En cours
			Un appui technique sera apporté aux bureaux de pays procédant à une analyse du rapport coût-efficacité des modalités d'exécution des programmes, notamment pour éclairer la prise de décisions relative à l'établissement des priorités le cas échéant. Cet appui sera aussi fourni aux bureaux de pays procédant à une analyse de l'assistance alimentaire générale en nature, pour garantir que l'assortiment alimentaire sera adéquat sur le plan nutritionnel tout en examinant le rapport coût-efficacité des approches envisagées.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale; Unité de la planification et de l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Décembre 2026	Non commencé
			Le PAM formulera des recommandations au sujet des modalités d'adaptation des interventions aux fins de la prévention et de la prise en charge de l'émaciation compte tenu des contraintes budgétaires.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale; Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise	Juin 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: Décembre 2026</p> <p>Recommandation 2: Contribuer à renforcer les normes en matière de ciblage et d'établissement des priorités en faisant en sorte que les orientations et les outils soient plus accessibles, veiller au respect des normes minimales et préserver les capacités.</p> <p>L'équipe d'évaluation suggère au PAM de prendre les mesures présentées ci-après dans le cadre des efforts qu'il déploie pour maintenir ses normes en matière de ciblage et d'établissement des priorités en cette période de diminution des ressources financières et humaines.</p>	Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	La recommandation est acceptée.				
2.1 Plutôt que d'élaborer une nouvelle politique, faire en sorte que les orientations existantes soient plus accessibles en regroupant et en organisant les documents clés en un même endroit auquel tous les services pourront accéder facilement, et les compléter par des outils pratiques, des supports de formation et des exemples de bonnes pratiques (notamment pour le ciblage et l'établissement des priorités en matière de résilience). Dans ce cadre, veiller à ce que les processus de ciblage et d'établissement des priorités soient clairs et intégrés (voir la recommandation 4).	Division des programmes (Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Service chargé du climat et de la résilience; Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise; Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale)	La recommandation est acceptée.	<p>En 2026, le PAM:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>regroupera et numérisera les orientations</i> en harmonisant les notes existantes techniques relatives au ciblage, en actualisant les orientations essentielles et en dématérialisant la totalité des notes d'orientation pour garantir l'accessibilité aux utilisateurs par l'intermédiaire du Centre de ressources en matière d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité qui a été remanié; 	Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Juin 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
	Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports; Service chargé des garanties en matière d'exécution (chaîne d'approvisionnement)		<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>renforcera l'échange systématique de connaissances grâce au recours à la communauté de pratique en matière d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité qui a été remaniée, pour institutionnaliser la mise en commun régulière des bonnes pratiques et des enseignements tirés en matière de ciblage et d'établissement des priorités.</i> 			
2.2 Maintenir des effectifs suffisants et des compétences adéquates au Siège mondial (y compris dans les bureaux régionaux) et dans les bureaux de pays afin de favoriser une approche intersectorielle du ciblage et de l'établissement des priorités, et préserver des capacités suffisantes pour collecter des données et les analyser et concevoir des approches adaptables dans ce domaine.	Sous-Directeur exécutif chargé du Département des opérations liées aux programmes, Division des programmes (Service chargé du cycle, de la qualité et de la budgétisation des programmes; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition)	La recommandation est acceptée.	<p>Pour continuer à fournir un appui de qualité aux bureaux de pays, la Division des programmes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>conservera des capacités techniques suffisantes en 2026, et maintiendra notamment en poste des administrateurs chargés du ciblage au Siège à Rome et dans les bureaux régionaux;</i> ▪ <i>veillera à ce que des compétences intersectorielles soient à disposition en maintenant sa représentation au sein du groupe de travail intersectoriel sur le ciblage et l'établissement des priorités;</i> ▪ <i>veillera à allouer un budget suffisant à la fourniture d'un appui opérationnel en faveur de l'établissement des priorités;</i> ▪ <i>communiquera aux bureaux de pays les orientations nécessaires à l'établissement de budgets adéquats pour les activités d'évaluation et de ciblage à mener dans le cadre des plans stratégiques de pays (voir aussi les mesures prises en réponse à la recommandation 2.3).</i> 	Division des programmes, en coordination avec le Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités du Département des opérations liées aux programmes	Septembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.3 Pour soutenir l'application des normes minimales en vigueur, attribuer aux bureaux de pays la responsabilité de vérifier systématiquement les listes de personnes devant bénéficier de l'assistance et de veiller au respect de pratiques inclusives en matière de ciblage et de mobilisation des communautés. Renforcer le contrôle des partenaires coopérants afin d'atténuer les risques de biais, de favoritisme, d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et d'exclusion. Veiller à ce que les ressources nécessaires au respect des normes minimales en vigueur soient correctement prises en compte dans les budgets de portefeuille de pays fondés sur les besoins.</p>	<p>Service chargé des garanties en matière d'exécution (chaîne d'approvisionnement); Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>En 2026, le PAM poursuivra la mise en service de son Cadre d'assurance de ciblage et précisera les responsabilités et obligations de nature technique en prenant à cet égard les dispositions suivantes, dont la bonne mise en œuvre sera surveillée au moyen des dispositifs d'assurance qualité du ciblage déjà en place:</p> <p><i>i) Ciblage inclusif et mobilisation des communautés</i></p> <p>Le PAM:</p> <ul style="list-style-type: none"> • demandera que des critères inclusifs soient systématiquement retenus lors de l'élaboration de l'ensemble des activités d'évaluation préalable et de ciblage; • demandera que les comités et les partenaires coopérants actifs au niveau communautaire reçoivent régulièrement une formation aux questions liées à la violence sexiste, à la protection des enfants, à l'orientation vers les instances compétentes en toute sécurité et à l'observation des mesures de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. 	<p>Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports; Unité de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion; Service chargé des garanties en matière d'exécution (chaîne d'approvisionnement)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p><i>ii) Vérifications au sujet des personnes auxquelles il est prévu de prêter assistance</i> Le PAM appliquera les <i>Lignes directrices pour la vérification de l'identité des personnes dans le cadre global de l'assurance du PAM</i> de 2025 en demandant qu'une procédure de vérification soit prévue et exécutée avant la distribution de l'assistance.</p> <p><i>iii) Contrôle des partenaires coopérants</i> Le PAM poursuivra la mise en service du <i>Cadre d'assurance de ciblage</i>, sur lequel reposent essentiellement la liste des opérations de contrôle à mener dans les domaines fonctionnels pertinents et les activités de contrôle exercées par la direction en matière de ciblage au sein de l'organisation, et qui est intégré dans le cycle annuel d'élaboration des assurances de la Directrice exécutive pour que les rapports soient établis et les contrôles effectués dans les meilleurs délais. Les critères 7, 12 et 15 d'assurance de la qualité en matière de ciblage portent spécifiquement sur le contrôle des partenaires coopérants, et visent à garantir que:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les bureaux de pays ont une compréhension claire des fonctions qui peuvent être exercées par les partenaires coopérants en matière de ciblage, ainsi que de la façon dont les tâches peuvent être séparées directement dans les procédures opératoires normalisées; 			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ les bureaux de pays procèdent à des évaluations des capacités et à une cartographie des compétences adéquates pour les activités de ciblage des partenaires coopérants; ▪ les risques liés au ciblage sont évalués au moyen d'un recensement des parties prenantes et inclus dans le registre des risques des bureaux de pays, le cas échéant. Les risques sont également reliés à un mécanisme clair de signalement aux échelons appropriés des problèmes concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'exercice d'une influence injustifiée et d'autres types de situation à haut risque. <p><i>iv) Mobilisation de ressources aux fins du respect des normes minimales</i></p> <p>Le Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports continuera d'actualiser l'outil de simulation des coûts des examens préalables, du suivi et de l'évaluation au stade de la présentation des plans stratégiques de pays, conformément au protocole standard en vigueur. En 2026, ce processus sera surveillé au moyen du nouvel indicateur de performance clé suivant, inclus dans le Plan de gestion:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pourcentage de bureaux de pays qui respectent les seuils budgétaires relatifs aux examens préalables, au suivi et à l'évaluation. 			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: Décembre 2026</p> <p>Recommandation 3: Aider les bureaux de pays à adopter des approches de ciblage et d'établissement des priorités plus transparentes, plus souples et d'un meilleur rapport coût-efficacité.</p> <p>Le PAM pourra prendre les mesures décrites ci-après pour aider ses bureaux de pays à renforcer la transparence, la souplesse et le rapport coût-efficacité de leurs pratiques en matière de ciblage et d'établissement des priorités. Ces mesures seront importantes pour remédier aux insuffisances relevées et pour s'adapter à un environnement caractérisé par une instabilité croissante et des ressources limitées.</p>	Division des programmes	La recommandation est acceptée.				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.1 Demander aux bureaux de pays de contrôler l'efficacité du ciblage (erreurs d'inclusion et d'exclusion ventilées en fonction du sexe, de l'âge et d'autres caractéristiques pertinentes selon le contexte) dans les différents programmes, idéalement par un suivi des effets directs pour les bénéficiaires et les non-bénéficiaires du PAM et, au minimum, par l'ajout de questions normalisées au suivi post-distribution et par l'analyse des informations en retour communiquées par les communautés.	Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	La recommandation est acceptée.	<p>En 2026, le PAM:</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ fera la synthèse des enseignements tirés du suivi et du ciblage dans les pays pilotes et mènera une consultation technique; ■ parachèvera et publiera une note d'orientation technique sur le suivi du ciblage; ■ mettra la dernière touche à un ensemble de mesures correctives institutionnelles pour aider les bureaux de pays à déterminer comment procéder pour tenir compte des constatations issues du suivi du ciblage, des données de suivi post-distribution et des informations communiquées par les communautés. 	Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Septembre 2026	En cours
3.2 Demander aux bureaux de pays de partager de manière transparente les justifications et les critères relatifs au ciblage et à l'établissement des priorités du PAM avec les personnes concernées et de communiquer dès le départ la durée prévue de l'assistance. Lorsque le PAM apporte une assistance généralisée ou fondée sur le statut au cours de la phase initiale des interventions, demander aux bureaux de pays de définir des critères explicites et, si possible, de fixer le calendrier de l'arrêt progressif de l'assistance ou de la transition vers une assistance plus ciblée, et de communiquer ces critères et ces délais de manière transparente aux personnes concernées et aux partenaires.	Unité de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion; Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	La recommandation est acceptée.	L'Unité de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion renforcera les dispositions existantes pour garantir que les bureaux de pays se conforment aux dispositions en vigueur qui imposent de communiquer de manière transparente avec les personnes touchées, notamment lorsqu'il s'agit de clarifier les critères de ciblage et d'établissement des priorités et de fournir des informations sur la durée de la prestation de l'assistance. L'adoption de méthodes de communication transparentes sera favorisée par:	Unité de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion; Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Décembre 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>la diffusion dans les bureaux de pays et au Siège mondial de la note technique sur le ciblage inclusif et l'établissement des priorités</i> (en anglais uniquement), dans laquelle seront communiqués clairement et de façon accessible le fondement rationnel et les critères régissant le ciblage et la durée de la prestation de l'assistance; ▪ <i>la fourniture d'un appui technique spécialement adapté aux bureaux de pays quant à l'utilisation qui peut être faite de l'analyse du contexte, en intégrant, par exemple, l'analyse du contexte et l'évaluation des risques menées au niveau intersectoriel, pour que la communication tienne compte des risques liés aux conflits, afin d'atténuer le risque d'aggravation des divisions au sein des communautés;</i> ▪ <i>une communication transparente et inclusive;</i> ▪ <i>la mise en place d'une formation aux situations d'urgence complexes, en mettant l'accent sur la mobilisation des communautés;</i> ▪ <i>l'intégration systématique de la mobilisation des communautés dans le contrôle des programmes et les plans d'action, en adaptant les modèles et en fournissant un appui technique destiné à en faire une pratique normalisée;</i> 			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>le développement de l'utilisation des outils de mobilisation des communautés dans tous les contextes, en particulier lors de la transition de programmes majeurs.</i> <p>Le PAM tirera également parti des progrès accomplis grâce au Cadre d'assurance de ciblage pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ veiller à ce que les procédures opératoires normalisées en vigueur dans les bureaux de pays prévoient le temps nécessaire à la mobilisation des parties prenantes et rendent impérative la communication transparente des critères de ciblage, de la justification de l'établissement des priorités et de la durée escomptée de la prestation de l'assistance; ▪ intégrer des vérifications portant sur la transparence et les pratiques en matière de communication dans les activités de contrôle prévues. <p>Voir aussi les mesures prises en vue de la diffusion d'orientations relatives à la qualité des programmes dans les situations d'urgence (recommandation 1.1).</p>			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.3 Améliorer le suivi des coûts du ciblage et encourager les bureaux de pays à augmenter le rapport coût-efficacité des processus de ciblage et d'établissement des priorités en acceptant des taux d'erreur plus élevés lors des phases initiales des interventions (et dans les interventions à court terme) et en améliorant la précision au fil du temps.	Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Service chargé du cycle, de la qualité et de la budgétisation des programmes	La recommandation est acceptée.	<p>Le PAM diffusera des orientations sur le ciblage et l'enregistrement dans les situations d'urgence, qui comprendra des informations relatives au degré de rigueur attendu pour le ciblage et l'établissement des priorités dans divers types de situation d'urgence.</p> <p>Le Siège mondial s'emploiera également, en collaboration avec le Service chargé du cycle, de la qualité et de la budgétisation des programmes, à recenser et à normaliser les éléments de coût associés au ciblage dans les systèmes internes, pour les rendre plus visibles et faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans la prise de décisions.</p>	Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Service chargé du cycle, de la qualité et de la budgétisation des programmes	Juin 2027	Non commencé
3.4 Demander aux bureaux de pays de faire des mécanismes communautaires de remontée de l'information existants des dispositifs de recours plus fonctionnels, en donnant une certaine latitude pour ajuster les listes de bénéficiaires en fonction des recours communiqués.	Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Unité de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion; Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise	La recommandation est partiellement acceptée. La direction fait observer qu'il n'est pas possible de l'appliquer pleinement, car les mécanismes communautaires de remontée de l'information ne peuvent pas être transformés en dispositifs de recours, mais qu'ils peuvent – et devraient – servir de point de	<p>Le Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports et le Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition élaborent actuellement ensemble une note d'orientation sur l'instauration de mécanismes de traitement des recours liés aux décisions relatives au ciblage et à l'établissement des priorités.</p> <p>Cette note présentera la marche à suivre pour tirer parti des circuits communautaires de remontée de l'information dans le cadre d'un dispositif de recours, et présentera un modèle de procédure opératoire normalisée pour la gestion des recours, qui aidera les bureaux de pays à mettre en place un système de recours complet et fonctionnel, adapté à leur situation et à leurs besoins opérationnels propres.</p>	Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports	Juin 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
		<p>départ possible de la procédure de recours. Les mécanismes communautaires de remontée de l'information ne peuvent directement garantir la marge de manœuvre nécessaire à l'ajustement des listes de bénéficiaires, mais des demandes d'aménagement peuvent être soumises par leur intermédiaire et transmises au service compétent chargé du ciblage.</p>	<p>Le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise contribuera à ces travaux en y intégrant des orientations définissant les modalités à suivre pour planifier le nombre de bénéficiaires de manière suffisamment souple pour pouvoir tenir compte des recours qui auront abouti.</p>	<p>Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise</p>		

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.5 Encourager les bureaux de pays à profiter de leur collaboration avec les modules de la sécurité alimentaire et de la nutrition ainsi qu'avec les groupes de travail sur l'assistance monétaire pour offrir davantage de transparence concernant les stratégies de ciblage et d'établissement des priorités et, lorsque cela est possible, harmoniser les approches en vue d'éviter leur fragmentation.	Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise (module mondial de la sécurité alimentaire) (Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition)	La recommandation est acceptée.	<p>Le Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise élaborera et diffusera des orientations pratiques à l'intention des bureaux du PAM et des modules de la sécurité alimentaire sur le terrain au sujet des possibilités offertes d'harmonisation de leurs approches respectives du ciblage et de l'établissement des priorités, lorsque ce sera réalisable.</p> <p>Le PAM organisera une réunion sur le ciblage et l'établissement des priorités à l'intention des modules chargés de la nutrition (à l'échelle mondiale et dans les pays), qui portera sur les possibilités offertes d'harmoniser les activités de ciblage et d'établissement des priorités menées conjointement dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire.</p> <p>Le PAM organisera un webinaire à l'intention des modules de la sécurité alimentaire présents sur le terrain, qui sera l'occasion de présenter les principales conclusions et recommandations issues de l'évaluation du ciblage et de l'établissement des priorités réalisée par le Bureau de l'évaluation et d'en examiner les conséquences sur le plan de la coordination.</p>	Module mondial de la sécurité alimentaire; Service de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise	Juin 2026	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: Décembre 2027</p> <p>Recommandation 4: Renforcer l'interopérabilité entre les systèmes de données internes du PAM et avec les systèmes de données communs ou améliorer le partage de données avec d'autres organismes humanitaires aux fins du ciblage et de l'établissement des priorités.</p> <p>L'efficacité du ciblage et de l'établissement des priorités repose sur la disponibilité de données précises. La collecte et l'actualisation de ces données nécessitent d'investir des ressources considérables. De ce fait, dans un contexte où les ressources sont très limitées, le PAM devrait adopter des approches plus efficientes et davantage axées sur la coopération en matière de collecte et de gestion des données. Selon le contexte, une ou plusieurs des approches décrites ci-après pourront être appliquées.</p>	Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	La recommandation est acceptée.				

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.1 Donner la priorité aux ressources financières et humaines nécessaires pour accélérer la modernisation et l'interopérabilité ou l'intégration des systèmes de données numériques du PAM (SCOPE, SugarCRM, MoDa et CODA, par exemple), ainsi qu'à des pratiques fiables et sécurisées de gestion des données, afin de permettre une collecte et un stockage plus complets des données relatives à la vulnérabilité en vue de l'établissement des priorités et d'appuyer des processus de déduplication efficaces. Des processus clairs et intégrés de ciblage et d'établissement des priorités seront nécessaires (voir la recommandation 2).	Division des technologies; Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports; Service chargé des garanties en matière d'exécution (chaîne d'approvisionnement)	La recommandation est acceptée.	<p>Le PAM est déterminé à renforcer la capacité, l'interopérabilité et la gouvernance de ses systèmes numériques de manière à optimiser les procédures de ciblage et d'enregistrement qui sont essentielles pour une exécution efficace des programmes. En réponse à cette recommandation, le PAM prendra les dispositions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) <i>Interopérabilité des systèmes</i> Le PAM: <ul style="list-style-type: none"> veillera à l'interopérabilité des systèmes de ciblage et d'enregistrement pour s'assurer que les listes de bénéficiaires constituées au moyen des procédures de ciblage sont transférées de manière transparente et automatique au cours du processus d'enregistrement; assurera la normalisation des données dans l'ensemble de ses systèmes numériques, comme la plateforme numérique pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE), l'application d'auto-enregistrement, le système normalisé de remontée de l'information aux niveaux hiérarchiques supérieurs et de gestion des dossiers à l'échelle institutionnelle (SugarCRM), le système d'acquisition de données opérationnelles par voie mobile (MoDa) et la plateforme offrant une assistance à la demande assortie de conditions (CODA). À cet effet, il 			Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>encouragera l'adoption de structures, de définition et de formats communs pour les données et mettra à profit la plateforme de conception d'enquêtes Survey Designer;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1057 489 1545 838">▪ examinera et renforcera les liens entre SugarCRM et SCOPE au moyen d'un projet prioritaire qui s'inscrira dans le plan quinquennal de transformation numérique pour 2026-2030. La phase initiale de la mobilisation des parties prenantes est en cours auprès de la Division des technologies et de la Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution. <p><i>ii) Pratiques sécurisées de gestion des données</i> Le PAM poursuivra la mise en service de sa base de données centralisée, DataBridges, qui assure l'application effective de pratiques fiables et sécurisées de gestion des données et promeut l'instauration d'un processus intégré de ciblage et d'établissement des priorités.</p>		Juin 2027	En cours
				Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Mars 2027	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p><i>iii) Pratiques sécurisées de gestion des données</i></p> <p>Le PAM va transposer à plus grande échelle la mise en œuvre de sa solution interne de déduplication des données et élargir les fonctionnalités proposées – notamment grâce à son intégration avec SCOPE – pour garantir de manière systématique l'absence de doublons parmi les identités de bénéficiaires dans l'ensemble des opérations.</p>	Service chargé des garanties en matière d'exécution (chaîne d'approvisionnement)	Décembre 2026	En cours
4.2 Renforcer la contribution du PAM à la transformation des données en un bien public humanitaire grâce à l'élargissement et à la mise en œuvre d'accords mondiaux de partage des données avec les principaux partenaires humanitaires et à l'établissement de cadres de gouvernance précis pour l'accès aux données et la protection et l'utilisation des données.	<p>Sous-Directeur exécutif chargé du Département des opérations liées aux programmes (y compris le Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition et le Service chargé des garanties en matière d'exécution)</p> <p>(Bureau mondial de la confidentialité; Bureau des services juridiques; Division des technologies)</p>	La recommandation est acceptée.	<p>Le PAM collaborera avec d'autres partenaires humanitaires pour mettre en place des cadres pérennes de partage des données, qui porteront sur la normalisation des données, l'interopérabilité et les protocoles de sécurité, de façon à s'assurer que les données mutualisées sont cohérentes, fiables et gérées de manière responsable. Les données accèdent au statut de bien public lorsqu'elles sont faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables ("FAIR", en anglais). La mise en service de la Bibliothèque de données du PAM (DataLib) permettra de faire en sorte que les pratiques de partage des données sont consignées et exécutées de manière sécurisée, conforme aux dispositions en vigueur et efficace.</p>	Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Mars 2027	Non commencé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.3 Développer les pratiques locales de partage des données en définissant des pays pilotes en vue d'évaluer et de résoudre les problèmes courants liés à l'élaboration d'accords locaux sur le partage des données, notamment les obstacles d'ordre juridique, éthique et technique. Sur la base de ces informations, définir des mesures concrètes pour accélérer l'établissement d'accords locaux sur le partage des données.	Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition; Bureau mondial de la confidentialité; Bureau des services juridiques; Division des technologies; Service chargé des garanties en matière d'exécution (chaîne d'approvisionnement)	La recommandation est acceptée.	Les spécialistes internes du PAM collaborent avec d'autres partenaires pour s'assurer que les pratiques de partage des données proposées sont adaptées à l'organisation. Ils envisageront l'acquisition de licences pour l'exploitation de données globales, le cas échéant, et leurs travaux contribueront à la formulation de procédures opératoires normalisées couvrant les principaux cas de figure dans lesquels ces licences pourraient être utilisées.	Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition	Septembre 2027	Non commencé